



Signature partage apres vente

Par ttesaouira

bonjour,

j'ai vendu avec mon ex-concubin une maison en septembre, totalement financée par moi, ainsi que l'entretien de Mr pendant 4 ans...il réclamait 18000 euros sur cette vente (maison vendue 92000 euros, j'ai remboursé le pret, donc il me resterait 52000 euros sur les 200 000 déboursés.); j'ai refusé cette répartition, puis ai fini par l'accepter en janvier; mais pour se "venger", il refuse de signer depuis...il a pourtant de gros besoins financiers, étant au rsa, et laissant la mère de ses enfants subvenir seule a leurs besoins (dont bientôt études supérieures); j'ai essayé de faire intervenir des amis, prévenu aussi son ex femme, mais elle ne peut rien faire car elle a peur de lui...avez vous des suggestions? car nous étions en indivision, hélas....pas malin de ma part..

merci d'avance

therese roche

Par janus2

Bonjour,

C'est avant tout le titre qui compte. Donc si votre ex-concubin était propriétaire à 50%, il a droit à 50% du produit de la vente.

Après, si le financement n'a pas été conforme au titre, ce qui est toujours déconseillé, ce sera à vous de le faire valoir pour demander une pseudo "récompense" (j'écris pseudo, car le terme récompense est utilisé pour les couples mariés qui divorcent normalement). S'il le faut devant la justice...

Par ttesaouira

merci, mais..aie pour moi...